



14ème législature

Question N° : 68578	De M. Christophe Premat (Socialiste, écologiste et républicain - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique >commerce extérieur	Tête d'analyse >coopération	Analyse > conseillers du commerce extérieur. pertinence.
Question publiée au JO le : 11/11/2014 Réponse publiée au JO le : 03/02/2015 page : 702		

Texte de la question

M. Christophe Premat interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'utilité des réseaux de conseillers du commerce extérieur dans le monde. À l'heure où la France réorganise sa diplomatie économique avec le nouveau positionnement des agences UbiFrance, il importe de porter un effort de simplification pour améliorer la lisibilité de notre présence économique. Aux côtés de l'État, les chambres de commerce et d'industrie constituent un acteur privé essentiel dans le dynamisme commercial de notre pays. La superposition du réseau des conseillers du commerce extérieur n'apporte pas en soi de plus-value. Dans ce cadre, il aimerait savoir s'il serait possible de supprimer à terme ces structures afin que le périmètre de notre coopération économique soit encore mieux défini et plus resserré.

Texte de la réponse

Le souci de clarifier l'écosystème des partenaires de l'export est une priorité partagée par les pouvoirs publics. Un dialogue renforcé a été lancé depuis 2014 avec le comité national des CCEF pour mieux articuler son action et valoriser son rôle au sein du dispositif d'appui à l'export. Les conseillers du commerce extérieur (CCEF), acteurs bénévoles du dispositif d'aide à l'internationalisation des entreprises, sont choisis parmi les dirigeants, cadres d'entreprises et professions indépendantes, les structures associatives et les universitaires. Ils apportent conseil et assistance aux PME exportatrices, sensibilisent les jeunes aux métiers de l'international notamment en faisant la promotion du Volontariat International en Entreprise (VIE). Le réseau des CCEF est un atout pour les entreprises, les PME, et les pouvoirs publics, en France comme à l'étranger. Il constitue un outil envié par d'autres pays et une source d'information et de conseils irremplaçables. Les CCEF, au sein de l'écosystème des partenaires de l'export, doivent intervenir sur toute la chaîne de l'appui à l'internationalisation des entreprises et, formuler des propositions utiles aux pouvoirs publics. Sur l'année 2013-2014, les CCEF ont parrainé 1070 PME et leur ont consacré 11250 heures pour les accompagner dans leur démarche à l'international. En matière de formation, les CCEF ont sensibilisé 16200 jeunes sur les métiers de l'international, soit environ 6130 heures dans 330 établissements d'enseignement. En matière de conseil aux pouvoirs publics, depuis 2005, le CNCCEF a mis en place un baromètre de la conjoncture mondiale qui repose aujourd'hui sur un échantillon d'entreprises pesant plus de 200000 Mds€ de CA à l'international et 1,4 million de salariés. En 2014, les CCEF ont publié diverses enquêtes ayant impliqué 107 sections à l'étranger et 29 comités régionaux en France. Il est essentiel de maintenir ce réseau pour les pouvoirs publics, les opérateurs, privés comme publics, et surtout pour les entreprises exportatrices. Tous bénéficient de l'expérience irremplaçable de ces acteurs de terrain confrontés chaque jour aux problématiques de l'export.